

Les opiacés à action rapide

Pour soulager la douleur



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Nord-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



Document diffusé avec l'autorisation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Votre médecin vous a prescrit des opiacés à action rapide pour soulager une douleur chronique ou une forte douleur liée à un traumatisme ou une chirurgie.

Ce type de médicament agit en 30 à 45 minutes. Parmi les opiacés à action rapide, on retrouve : la codéine (Codéine), la codéine plus acétaminophène (Empracet), l'hydromorphone (Dilaudid), la morphine (M.O.S, MS IR, Statex), l'oxycodone (Supeudol), l'oxycodone plus acétaminophène (Percocet), le tapentadol (Nucynta IR), le tramadol (Ultram) et le tramadol plus acétaminophène (Tramacet).

Comment prendre ce médicament ?

Les opiacés à action rapide sont offerts en comprimés à avaler. Ils se prennent toutes les 4 à 6 heures, au besoin. Ils servent à diminuer une douleur vive qui vous empêche de faire vos activités. Il est important de respecter les doses prescrites.

N'arrêtez jamais de prendre votre médicament du jour au lendemain, car vous pourriez subir un sevrage (envie de vomir, vomissements, tremblements, frissons, etc.). Vous devez d'abord en parler à votre médecin.

Les patients qui reçoivent une prescription d'opiacés s'engagent à respecter un contrat thérapeutique.

Voici les règles à suivre :

- > respectez les doses prescrites
- > obtenez votre prescription uniquement auprès d'un seul médecin
- > achetez tous vos médicaments à la même pharmacie (de votre choix)

Quelle est la durée du traitement ?

La durée du traitement est variable. Cela dépend de votre état. Si la douleur est très forte, la médication sera prescrite quelques jours ou quelques semaines. Dans le cas d'une douleur persistante, le traitement peut durer des mois ou des années. Les opiacés à action rapide se prennent seuls ou avec d'autres médicaments pour soulager la douleur ou l'inflammation.

Quels sont les effets secondaires ?

Les opiacés peuvent causer :

- de la constipation
- des nausées (envie de vomir)
- de la somnolence (envie de dormir)
- des démangeaisons (envie de se gratter)
- de la confusion et des hallucinations
- moins d'équilibre, donc un risque plus grand de chute

Voici quelques conseils si vous avez l'un ou l'autre de ces effets :

- > **Constipation** : Mangez des aliments riches en fibres comme des céréales de son ou des fruits et légumes. Buvez de 6 à 8 verres de liquide par jour. Votre médecin pourrait vous prescrire des laxatifs, comme le Colace ou le Senokot.
- > **Nausées** : Mangez peu, mais souvent. Au besoin, prenez un médicament comme le Gravol en comprimés ou suppositoires. Les nausées disparaissent souvent au bout de quelques jours.
- > **Somnolence** : Faites preuve de patience, vous verrez que la fatigue diminue peu à peu.
- > **Démangeaisons** : Appliquez une serviette mouillée et fraîche sur la peau. Les démangeaisons ne durent pas. Si elles continuent, achetez un médicament antihistaminique en pharmacie (ex. : Réactine, Benadryl).
- > **Confusion ou hallucinations** : Cet effet touche surtout les personnes âgées et celles dont la santé est fragile. Réduisez la dose ou arrêtez complètement de prendre le médicament, puis consultez rapidement votre médecin pour réévaluer le traitement.
- > **Moins d'équilibre** : Faites attention lorsque vous marchez. Allez-y plus lentement. Au besoin, utilisez une canne ou une marchette.

Pourrais-je développer une dépendance aux opiacés ?

Certaines personnes endurent la douleur par peur de devenir dépendantes aux opiacés. Il est important de faire la différence entre la dépendance physique et la dépendance psychologique.

- > **Dépendance physique** : si vous consommez régulièrement un opiacé et que vous arrêtez de prendre le médicament d'un coup, vous pourriez avoir des symptômes : frissons, tremblements, anxiété, nausées ou crampes au ventre. Pour réduire ce risque, les doses peuvent être diminuées peu à peu. Au besoin, votre médecin ajustera la médication.

- > **Dépendance psychologique** : la dépendance est rare quand l'opiacé sert à soulager la douleur. Par contre, s'il sert à augmenter la sensation de bien-être et de plaisir, il y a des risques. Si vous avez déjà été dépendant aux opiacés, parlez-en au médecin de la clinique antidouleur.

Puis-je consommer de l'alcool pendant le traitement ?

Non, l'alcool est contre-indiqué. Mélangé aux opiacés, il peut causer une forte somnolence.

Puis-je conduire et faire des travaux manuels pendant le traitement ?

Les opiacés peuvent causer de la somnolence. Vous pourriez avoir du mal à conduire un véhicule ou à utiliser des outils dangereux.

Avant de reprendre le volant ou de manipuler des outils dangereux, assurez-vous d'être fonctionnel et complètement éveillé.



Puis-je prendre des opiacés pendant la grossesse ou l'allaitement ?

Si vous êtes enceinte ou allaitez, ou si vous prévoyez une grossesse, dites-le à votre médecin. Il se peut que votre médication doive changer.

Les opiacés ne causent pas de malformation chez le fœtus. Si vous en prenez pendant la grossesse, le bébé pourrait toutefois vivre un sevrage après la naissance. De plus, une faible quantité de médicament peut passer dans le lait maternel. Parlez-en à l'obstétricien pour qu'un pédiatre assure le suivi du bébé.

Dois-je suivre une diète spéciale pendant le traitement ?

Non. Cependant, vous pouvez diminuer les effets secondaires grâce aux conseils mentionnés ci-dessus.

Que se passe-t-il si je prends d'autres médicaments ou des produits naturels ?

Certains médicaments nuisent à l'élimination des opiacés comme le tramadol (Tramacet) et la codéine (Codéine ou Empracet). D'autres médicaments peuvent en augmenter les effets toxiques.

Si votre médecin de famille vous prescrit un nouveau médicament, dites-lui que vous prenez des opiacés. Avant de prendre d'autres produits, il est toujours préférable de parler à votre médecin ou pharmacien.

Tout médicament qui cause de la somnolence peut augmenter l'effet tranquillisant des opiacés.

Où dois-je ranger mon médicament ?

Rangez-le dans un endroit sûr, à l'abri des enfants. Les médicaments sont sensibles à la chaleur et l'humidité. Ne les rangez pas dans la cuisine ou la salle de bains.

Que faire en cas d'urgence ou d'overdose (surdosage) ?

Important : rendez-vous à l'urgence le plus vite possible. Au besoin, composez le **9-11** pour une assistance immédiate.

RAPPELEZ-VOUS

Vous pouvez agir sur votre douleur ! Comment ? En pratiquant :

- des activités légères
- des exercices progressifs
- la relaxation
- vos loisirs et passe-temps favoris



Mangez bien pour garder un poids santé.
Dormez suffisamment pour vous sentir reposé.
Prenez vos médicaments comme prévu.

À qui m'adresser pour demander de l'aide ou poser des questions ?

Si vous avez des questions sur la médication, posez-les à votre pharmacien ou à l'infirmière de la clinique. Sinon, posez-les à votre médecin à votre prochain rendez-vous.



POUR EN SAVOIR PLUS

Association québécoise de la douleur chronique :

> douleurchronique.org

Coalition canadienne contre la douleur :

> canadianpaincoalition.ca

Coalition canadienne contre la douleur :

> canadianpainsociety.ca

Société Française d'Étude et de Traitement de la Douleur :

> sfetd-douleur.org

International Association for the Study of Pain:

> iasp-pain.org

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Document diffusé par le CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal avec l'autorisation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

chumontreal.qc.ca/fiches-sante

